**Original**: anglais

## LETTRE DE L'ÉGYPTE SOLLICITANT UNE AUGMENTATION DU QUOTA DE THON ROUGE

## AUTORITÉ GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Secrétaire exécutif de l'ICCAT

Président de la Sous-commission 2

Avant toute chose, l'Égypte tient à vous remercier pour tous les efforts que vous déployez en permanence afin d'atteindre et de mettre en œuvre les principes de l'ICCAT et remplir ses fonctions. D'autre part, nous souhaitons vous faire part de notre immense gratitude d'avoir fourni un appui à l'Égypte pendant toutes ces années afin que nous puissions appliquer et mettre en œuvre les réglementations de conservation nécessaires en transposant les recommandations de l'ICCAT dans la législation nationale égyptienne.

Pendant ces onze années qui reflètent notre contribution à l'ICCAT depuis l'adhésion de l'Égypte à la Commission en 2007, nous nous sommes efforcés de remplir toutes nos obligations et de respecter les recommandations de l'ICCAT. Nous nous rapprochons chaque année d'une gestion parfaite de notre dossier thonier, dans toute la mesure du possible, en améliorant et développant nos normes de gestion ainsi que par le biais de la réglementation de protection qui organise les opérations de pêche, en accord avec nos ressources économiques disponibles « malheureusement très limitées » pour atteindre le niveau le plus élevé d'engagement.

Malgré tous ces efforts déployés en vue de développer nos méthodes de gestion du thon rouge, le quota actuel de l'Égypte n'est pas proportionnel au long littoral égyptien de la mer Méditerranée mesurant environ 1.000 km, à notre position géographique et à la flottille de pêche la plus grande de la mer Méditerranée d'après les statistiques de la FAO, indépendamment de la population égyptienne et de ses droits nationaux dans les eaux égyptiennes. L'Égypte ne compte que 0,5 % du total admissible de capture, ce qui est tout à fait injuste, compte tenu de ce qui mentionné précédemment.

Même si l'Égypte a tenté de développer sa capacité de pêche pendant la saison de pêche de 2017, le quota alloué à l'Égypte n'est pas proportionnel à nos trois navires de thon rouge enregistrés et nous avons été forcés de supprimer un navire de notre plan de pêche. C'est pour cette raison que nous vous demandons aimablement d'envisager de faire en sorte que le quota égyptien soit proportionnel et s'aligne sur nos droits initiaux de façon à pouvoir accroître et développer notre niveau de gestion du thon en termes pratiques et scientifiques, particulièrement lorsque l'Égypte devrait recevoir tout l'appui de votre honorable organisation pour stimuler l'économie égyptienne.

Votre réponse positive sera grandement appréciée.

(Signé)

Dr Khaled El Hassany Président du GAFRD